

RCS : SENS Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00115 Numéro SIREN : 414 291 336 Nom ou dénomination : FOX TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2022 sous le numéro de dépôt 735

97 BILS

Désignation de l'entreprise : SAS FOX TELECOM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 21 RUE DE L'EUROPE 89100 MAILLOT		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 4 1 4 2 9 1 3 3 6 0 0 0 1 7		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, N-1 30092021 30092020		
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB AC	735	
		Frais de développement * CX CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF 22 745 AG 6 567 16 178 16 978		
		Fonds commercial (1) AH 589 701 AI 589 701 589 701		
		Autres immobilisations incorporelles AJ AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN AO		
		Constructions AP 287 773 AQ 237 405 50 368 74 471		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR AS		
		Autres immobilisations corporelles AT 848 919 AU 478 243 370 676 255 575		
		Immobilisations en cours AV AW		
		Avances et acomptes AX AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS CT		
		Autres participations CU 415 000 CV 415 000 415 000		
		Créances rattachées à des participations BB 307 118 BC 307 118 341 737		
		Autres titres immobilisés BD BE		
		Prêts BF BG		
		Autres immobilisations financières* BH 54 817 BI 54 817 53 947		
	TOTAL (II) BJ 2 526 075 BK 722 215 1 803 859 1 747 411			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL BM		
		En cours de production de biens BN BO		
		En cours de production de services BP BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR BS		
		Marchandises BT 127 816 BU 5 486 122 329 106 075		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX 130 275 BY 14 013 116 262 155 059		
		Autres créances (3) BZ 321 991 CA 321 991 333 312		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres *) CD CE		
Disponibilités CF 526 524 CG 526 524 720 092				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH 4 824 CI 4 824 5 043			
	TOTAL (III) CJ 1 111 432 CK 19 499 1 091 933 1 319 583			
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 3 637 508 1A 741 715 2 895 793 3 066 995			
Renvois (1) Dont droit au bail 236 652 (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 307 118 (3) Part à plus d'un an CR 15 268				
Clause de réserve de propriété * Immobilisations Stocks Créances				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS FOX TELECOM</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 121 168)			DA	121 168	121 168
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	815 753	703 242
	Report à nouveau			DH	72 782	72 782
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	358 396	312 510
	Subventions d'investissement			DJ	49 985	32 730
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 438 085	1 262 433
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	561 181	760 255
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	110	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	547 350	649 156
	Dettes fiscales et sociales			DY	338 523	392 706
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	10 542	2 443
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 457 707	1 804 561	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 895 793	3 066 995	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 060 724
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS FOX TELECOM</u>							Néant ☐ *	
			Exercice N				Exercice (N - 1)	
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 711 972	FB		FC	1 711 972	1 713 840
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	1 713 329	FH		FI	1 713 329
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 425 301	FK		FL	3 425 301	3 755 723
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	13 235	47 737	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	45 372	50 991	
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 125	3 075	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 486 035	3 857 527
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 601 152	1 605 091	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(9 194)	(2 390)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	658 256	644 874	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	22 190	47 205	
	Salaires et traitements*				FY	677 272	763 575	
	Charges sociales (10)				FZ	191 983	237 432	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	113 629	101 738	
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant	dotations aux provisions*		GC	19 499	12 545	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)				GE	5 235	8 854	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 280 024	3 418 928	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	206 010	438 599	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	202 480	2 844	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	202 480	2 844
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	5 010	5 050	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	5 010	5 050
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	197 469	(2 206)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	403 480	436 393	

Désignation de l'entreprise <u>SAS FOX TELECOM</u>					Néant ☐ *			
					Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	17 399	23 580	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	17 399	23 580	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	1 531		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG	800	30 800	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	2 331	30 800	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	15 068	(7 219)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	60 152	116 663	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	3 705 914	3 883 952	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	3 347 518	3 571 442	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	358 396	312 510	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	15 057	15 057	
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	202 480	2 844	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C G I)			HX	2 000	2 000	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	32 826	30 451	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives	A6	obligatoires	A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) joindre en annexe Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le					Exercice N		
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Subvention équipements							17 399	
Dotation aux amortissement du droit d'entrée					800			
Valeur comptable élément actif cédé immobilisation corporelle					1 531			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs					Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS FOX TELECOMNéant ☐ *

CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3					
CONSECUTIVES A UNE REEVALUATION PRATIQUEE AU COURS DE L'EXERCICE OU RESULTANT D'UNE MISE EN EQUIVALENCE															
INCORP.		Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF			
		Terrains				KG		KH		KI					
CORPORELLES		Constructions		Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ		KK		KL	
				Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM		KN		KO	
				Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2		KP		KQ		KR	
				Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3		KS		KT		KU	
		Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		126 561	
				Matériel de transport *				KY		KZ		LA		20 966	
				Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		58 629	
				Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
				Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
				Avances et acomptes				LK		LL		LM			
		TOTAL III				LN		LO		LP		206 157			
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T					
		Autres participations				8U		8V		8W		2 480			
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
		Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV		869			
		TOTAL IV				LQ		LR		LS		3 349			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG		OH		OJ		209 507			

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence																						
			par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice																						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ		D7																					
	TOTAL I																													
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	612 446	IX																					
	TOTAL II																													
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ																					
	Constructions	Sur sol propre									IQ		MA		MB		MC													
		Sur sol d'autrui		IR		MD	61 410	ME	287 773	MF																				
		Inst. gales, agencés et am des constructions																IS		MG		MH		MI						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels																							IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers									IU		MM	31 576	MN	567 881	MO													
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	20 966	MR																				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier																IW		MS	47 997	MT	260 070	MU						
		Emballages récupérables et divers *																							IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY									MZ		NA		NB														
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF																				
	TOTAL III																IV		NG	140 983	NH	1 136 693	NI							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence																						IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations									IØ		ØX	37 098	ØY	722 118														
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D																						
Prêts et autres immobilisations financières									I2								2E		2F	54 817	2G									
TOTAL IV																						I3								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)																								I4		ØK	178 082	ØL	2 526 075	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise SAS FOX TELECOMNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	5 767	PF	800	PG		PH	6 567
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	274 712	PS	23 494	PT	60 801	PU	237 405
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	301 635	QE	58 291	QF	30 653	QG	329 272
	Matériel de transport	QH		QI	2 061	QJ		QK	2 061
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	165 123	QM	29 782	QN	47 997	QO	146 909
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	741 471	QV	113 629	QW	139 452	QX	715 648
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	747 238	ØP	114 429	ØQ	139 452	ØR	722 215

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins gales, agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NO+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FOX TELECOM

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	12 545	6P	5 486
	Sur comptes clients	6T		6U	14 013
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	
	TOTAL III	7B	12 545	TY	19 499
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	12 545	UB	19 499
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	19 499	UF
		– financières	UG		UH
		– exceptionnelles	UJ		UK
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C G I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FOX TELECOM

Néant ☐ *

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	307 118	UM	307 118	UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	54 817	UV		UW	54 817		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	15 268				15 268		
	Autres créances clients				UX	115 006		115 006				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement consignée) U0)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	3 752		3 752				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	57 712		57 712				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	29 004		29 004				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	4 880		4 880				
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	226 642		226 642				
	Charges constatées d'avance				VS	4 824		4 824				
TOTAUX				VT	819 028	VL	748 943	VV	70 085			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	438		438						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	560 743		163 870		396 873				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	547 350		547 350						
Personnel et comptes rattachés			8C	189 053		189 053						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	92 913		92 913						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	50 208		50 208						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 347		6 347						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	10 542		10 542						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 457 597	VZ	1 060 724		396 873				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	198 906	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise		SAS FOX TELECOM		Néant ☐		Exercice N, clos le 30 09 2021		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 358 396		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE 7 465	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	XW	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	XY	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							I7 60 152
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
							WO	
							XR	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ 2 000	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR 428 013		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV	
							WH	
							WP	
							WW	
							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts)		(dédire des produits nets de participation)		2A	10 000	XA 190 000		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)	QV	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)		YI	XG 1 200	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)		YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH 191 200	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI 236 813	XJ	
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		236 813	XO	

N° 2058-A
1 / 1

1 / 1

30/09/2021

Exercice N

Montant

2 000

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS FOX TELECOM

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

K4bis

Nombre d'opérations sur l'exercice (2)

K4ter

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)

K6

Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

59 113

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FOX TELECOM										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	72 782	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (A B Le total I dont nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	312 510			ZD	112 510					
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE	200 000					
						ZF						
	TOTAL I	0F	385 292			ZG	72 782					
						ZH	385 292					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	60 358	YQ	32 108	Exercice N : 47 165			
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	241 383	244 268			
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	201 746	XQ	231 158	207 059			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	17 140	21 760			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	168 573	171 786			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	658 256	644 874			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	14 804	33 013			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	7 386	14 192			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	22 190	47 205			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	651 900	687 563			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	468 363	476 986			
DIVERS	— Montant brut des salaires *						0B	638 969				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *				XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	
											ZR	1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
RÉGIME DE GROUPE *	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octes						RH					
	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe				JA		Plus-values à 15%				JK	
							Plus-values à 19%				JM	
	Groupe résultat d'ensemble				JD		Plus-values à 15%				JN	
							Plus-values à 19%				JP	
							Imputations				JF	
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

FOX TELECOM
Société par actions simplifiée au capital de 121 168 euros
Siège social : 21, rue de l'Europe 89100 MAILLOT
414 291 336 RCS SENS

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 21 MARS 2022

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021 :

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 358 396.35 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

- A titre de dividendes, une somme de 200 000.00 €
- Au compte « Autres Réserves », le solde soit 158 396.35 €

Après prélèvement, le poste « Autres réserves » s'élèvera à 974 149.35 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 non éligibles à la réfaction des 40% s'élève à 200 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont les suivants :

Exercices	Montant total des dividendes distribués	Dividendes éligibles à la réfaction prévue par l'article 158.3.2° du CGI	Dividendes non éligibles à la réfaction prévue par l'article 158.3.2° du CGI
2017/2018	200 000.00 €	-	200 000.00 €
2018/2019	200 000.00 €	-	200 000.00 €
2019/2020	200 000.00 €	-	200 000.00 €

Certifié conforme
Le Président
M. Dimitri LANGLOIS

